



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

**Délibérations**

Conseil Communautaire



Séance du **Judi 19 Décembre 2024 à 20h30**

Nombre de membres en exercice : **60**  
Nombre de membres présents : **40**  
Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : **9**  
Nombre de membres excusés : **4**  
Nombre de membres absents : **7**

Date de convocation :  
**13 décembre 2024**

Acte rendu exécutoire après visa du  
contrôle de légalité le :

- 8 JAN. 2025

et publication par la mise en ligne sur  
le site internet le :

- 8 JAN. 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le treize décembre deux mille vingt-quatre.

Les courriers de convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le treize décembre deux mille vingt-quatre.

Mme Annick ALLAIN a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

**5 - Institutions et Vie Politique**

**5.3 - Désignation de représentants**

**Objet : Modification de la représentation au sein de la commission « Déchets Ménagers »**

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			M. Pascal DALIGAULT		
M. Benoît BALAIS	X				
Mme Nathalie BOUILLARD	X				
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE			M. Benoît BALAIS		
Mme Najat LEMERAY			Mme Nathalie BOUILLARD		

LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				

PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER			Mme Gislaïne MARIE		

PONTECOULANT					
Mme Gislaïne MARIE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>					
M. Manuel MACHADO	X				
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>					
M. Jean TURMEL	X				
<b>BEAUMESNIL</b>					
M. Gilles PORQUET	X				
<b>CAMPAGNOLLES</b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>					
M. Denis JOUAULT	X				
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
<b>PONT-BELLANGER</b>					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>					
M. Maurice ANNE	X				
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>					
Mme Catherine GARNIER	X				
<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL			M. Marc GUILLAUMIN		
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN			Mme Marie-Line LEVALLOIS		
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU					X
Mme Sandrine SAMSON				X	
Mme Cyndi THOMAS					X
<b>VALDALLIERE</b>					
M. Jean-Paul ANGENEAU			M. Frédéric BROGNIART		
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA					X



**Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente, donne lecture du rapport suivant :**

Chers collègues,

Faisant suite :

- à la démission de M. Jean ELISABETH de son mandat de conseiller communautaire ;
- à la démission de M. Didier ALLAVENA de son mandat de conseiller municipal de la commune de Valdallière ;

il convient de procéder à la désignation de représentants des communes appelés à siéger au sein de la commission thématique « Déchets Ménagers » de l'Intercom.

**Il est ainsi proposé au conseil communautaire de procéder à ces désignations.**

Mme la Présidente rappelle que ces désignations sont soumises aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivité Territoriales (CGCT) applicables à l'EPCI en vertu de l'article L5211-1.

*Lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, la majorité absolue n'est pas atteinte, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.*

*Toutefois, le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.*

*Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions communautaires ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.*

**Mme la Présidente informe les membres de l'assemblée délibérante que les élus cités ci-après ont d'ores et déjà fait acte de candidature pour les postes à pourvoir :**

- Pôle de proximité de Valdallière : **M. Rémi LABROUSSE**  
(conseiller municipal)
- Pôle de proximité de Condé : **Mme Valérie DESQUESNE**  
(Maire de la commune de Condé-en-Normandie et Vice-Présidente de l'Intercom)

**Mme la Présidente demande s'il y a d'autres candidats.**

- Aucun conseiller ne fait acte de candidature.

**Une seule candidature ayant été déposée pour chacun des postes à pourvoir au sein de la commission thématique « Déchets Ménagers » de l'Intercom de la Vire au Noireau, M. Rémi LABROUSSE et Mme Valérie DESQUESNE sont ainsi désignés pour siéger au sein de cette instance.**

- **La représentation des pôles de proximité au sein de la commission thématique « déchets ménagers » de l'Intercom de la Vire au Noireau s'établit comme suit à compter de la présente délibération :**

<b>Territoires</b>	<b>Membres</b>
Pôle de Proximité de Condé	M. Benoît BALAIS
	Mme Valérie DESQUESNE
	M. Yves LECHAPTOIS
	M. Manuel MACHADO
Pôle de Proximité de Saint-Sever	Mme Coraline BRISON-VALOGNES
	M. Jacques FAUTRARD
	Mme Colette JOUAULT
	M. Daniel LEHUBY
Souleuvre-en-Bocage	M. Alain DECLOMESNIL
	M. Jean-Luc HERBERT
	M. Jean-Marc LAFOSSE
	Mme Marie-Line LEVALLOIS

Valdallière	M. Jean-Paul ANGENEAU
	Mme Françoise FERGANT
	M. Mickaël GUETTIER
	M. Rémi LABROUSSE
Vire Normandie	M. Gilles ALLEGRE
	Mme Françoise FOUBERT
	M. Corentin GOETHALS
	M. Guy VELANY

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures.

Mme Annick ALLAIN  
Secrétaire de séance



Mme Catherine GOURNEY-LECONTE  
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.